

NEUVAINES AU SAINT-ESPRIT

Un bon nombre de Curés ont déjà fait des commandes considérables de la petite Neuvaine composée, à la demande de Mgr l'Archevêque de Québec, par le T. R. Père Frédéric, Commissaire de Terre-Sainte, et recommandée par tous les Evêques de la Province.

Comme nous approchons de la Pentecôte, c'est le temps le plus propice pour répandre cet excellent petit opuscule parmi les fidèles et les faire bénéficier des indulgences attachées aux exercices qu'il renferme.

Ces exercices peuvent se faire en tout temps de l'année, mais plus particulièrement avant la Pentecôte et pendant les huit jours qui suivent cette fête.

Ils comportent les indulgences suivantes :

I. *En tout temps* de l'année, 1° 300 jours à chaque jour de la Neuvaine ;

2° *Indulgence plénière*, pendant la Neuvaine ou à l'un des huit jours qui la suivent immédiatement.

II. *Pour le temps de la Pentecôte*, 1° une indulgence de sept ans et de sept quarantaines pour chaque jour qui précède la fête ;

2° *Une indulgence plénière*, pour l'un de ces jours, la fête même de la Pentecôte, ou l'un des jours de l'octave.

Les premières de ces indulgences sont accordées par Pie IX, les secondes par Léon XIII.

Les exercices de la Neuvaine peuvent se faire en public ou en particulier.

Prix : 5 cts l'exemplaire : 50 cts la douzaine ; \$1.00 le cent ; \$35.00 le mille.

S'adresser aux *Sœurs Franciscaines*, 180, Grande Allée, Québec, ou au *Rev. M. L.-H. Pâquet*, à l'Archevêché, Québec.